ASSAGIE
ASSOCIATION SCOLAIRE
AUBONNE et GIMEL - ETOY

Conseil Intercommunal

Conformément à l'art 113 de la LEDP, le Comité de Direction de l'ASSAGIE publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suivent leur adoption.

Dans sa séance du 7 octobre 2026 à Lavigny, le Conseil Intercommunal de l'ASSAGIE a:

1. approuvé le préavis 02/2026 du Comité de Direction ASSAGIE pour le rapport accompagnant le budget de fonctionnement 2027 de l'Association intercommunale scolaire Aubonne et Gimel-Etoy.

2. approuvé le préavis 03/2026 du Comité de Direction ASSAGIE pour les attributions des compétences du Comité de direction et la fixation des indemnités du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'Association intercommunale scolaire Aubonne et Gimel-Etoy.

Cette décision est soumise au référendum pendant 20 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé au Préfet du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

Etoy, le 8 octobre 2026.

Daniel Egli
Président

Mélanie Carrard
Secrétaire